

TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE POISSY

89 avenue Maurice Berteaux

78300 POISSY

Tél : 01 39 65 05 35

Mail : tutelles.tprx-poissy@justice.fr

Permanence du service tutelle : Lundi et vendredi : 8h45 – 12h

**Requête en vue de
L'OUVERTURE et/ou LA CLÔTURE
DE COMPTE (S)**

(article 427 du Code civil)

Type de mesure:

Tutelle

Curatelle

Nom (curateur ou tuteur) :

Téléphone :

Mail :

Nom de la personne protégée :

Je sollicite votre accord pour les opérations suivantes :

Ouvrir un compte bancaire dans une banque que celle habituelle

- Auprès de la banque..... intitulé compte pour un montant à placer deeuros.

- Auprès de la banque..... intitulé compte pour un montant à placer deeuros.

Clôturer un compte bancaire (pour compte existant à l'ouverture de la mesure)

- **Clôturer** le compte n°.....intitulé ouvert auprès de (solde créditeur de euros à la date du .../.../.....) **et transférer les fonds** sur le compte n°.....intituléouvert auprès de

- **Clôturer** le compte n°..... intituléouvert auprès de (solde créditeur de euros à la date du .../.../.....) **et transférer les fonds** sur le compte n°.....intituléouvert auprès de

MOTIFS DE LA REQUETE (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces jointes nécessaires :

- Les relevés les plus récents de tous les comptes concernés.

Fait à :

le :

Signature :

Cadre réservé au tribunal

Dossier complet

Dossier incomplet. Merci de remplir une nouvelle requête et de joindre toutes les pièces nécessaires à savoir :

Minute (à remplir par le Greffe) :

ORDONNANCE

Nous, Juge des Tutelles au Tribunal de Proximité de Poissy, assistée de greffier,

Vu la requête qui précède reçue le, et les pièces produites,

Vu l'article 427 du Code civil, les termes de la requête et les pièces produites,

Autorisons l'opération dans les termes exactes de la requête ci-dessus, qui apparaît conforme aux intérêts de la personne protégée.

N'autorisons pas l'opération pour les motifs suivants :

Ordonnons l'exécution provisoire de la décision.

Disons qu'il nous sera justifié de l'exécution de l'opération dans un délai de 3 mois après l'opération.

A Poissy le

Le greffier

Le juge des tutelles

Notification à :